

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Bassens - Parc des Coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet du Parc des Coteaux est un programme de mise en valeur harmonisée des 400 hectares d'espaces verts et boisés des Villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, signataires du Grand Projet des Villes.

L'étude du paysagiste Jean-Pierre Clarac a permis de révéler l'existence d'une continuité paysagère offrant une réalité concrète au parc des Coteaux. Il a notamment montré comment chaque parc s'articule. Par la suite, Christophe Bouriette et Marion Vaconsin ont, dans leur étude pré-opérationnelle du parc des Coteaux, concrétisé cette idée, notamment, par la constitution du lien vert reliant Bassens à Floirac.

À terme, le parc des Coteaux et son « fil vert » reliant les espaces naturels et les parcs publics des quatre villes, constitueront un élément important de la Boucle Verte de la Communauté urbaine de Bordeaux. La Commune met en œuvre ce projet sur les différents parcs publics en facilitant leur accès et la liaison entre chaque parc. Il s'articule autour d'un concept d'aménagement responsable, avec la création d'espaces publics de qualité et la mise en valeur de sites naturels remarquables et de proximité. Il propose une grande cohérence de liaisons et de traitements (liaisons piétonnes, lien avec le tramway, ouverture sur l'agglomération...).

Une première phase du projet communal de mise en valeur du parc des Coteaux a été réalisée en 2012 par l'aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome. Elle a bénéficié d'une subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux d'un montant de 90 000 € par délibération n° 2012/0352.

En 2013, la Commune poursuit cette action en proposant la réalisation de liaisons entre les parcs de Séguinaud et des Griffons, ainsi que l'aménagement de l'îlot des Maréchaux.
Cette deuxième phase de travaux vise à l'aménagement des accès, des sentiers et du mobilier ainsi qu'à l'aménagement paysager des différents sites.

Par délibération n°2013/0853 du 15 novembre 2013, la Communauté a attribué à la Commune de Bassens une subvention d'investissement de 236 438,58 € pour la réalisation de ce projet dont 182 321,08 € pour l'aménagement de Séguinaud-Griffons et 54 117,20 € pour l'aménagement de l'îlot des Maréchaux.

Il s'avère que le plan de financement de cette opération a été modifié sur la partie « Aménagement du Parc de Séguinaud-Griffons ». D'une part, après consultation des prestataires du projet d'aménagement, l'estimation du projet a été fortement modifiée : le montant total de l'opération s'élève maintenant à 740 858,07 €. D'autre part, outre les subventions du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), du Conseil général et du Conseil régional, la Fédération Française de Football (F.F.F.) a été intégrée au plan de financement de l'opération.

Au vu de l'augmentation du coup global du projet, la Commune a sollicité la Communauté urbaine de Bordeaux, par courrier en date du 20 février 2014 pour :

- annuler la délibération n°2013/0855 attribuant une subvention d'investissement de 76 143,48 € à la commune pour l'aménagement du parc Beauval, le projet ne pouvant être mis en œuvre et reporté à une date ultérieure ;
- réorienter une partie de cette subvention d'investissement annulée vers le projet d'aménagement du parc de Séguinaud-Griffons, suivant le plan de financement ci-dessous.

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ HT)

Secteur Séguinaud - Griffons				
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Travaux	672 720,33	FEDER	155 355,34	21,0%
Maîtrise d'œuvre	68 137,74	Conseil régional d'Aquitaine	100 000,00	13,5%
		Conseil général de la Gironde	27 375,00	3,7%
		F.F.F. Ligue Aquitaine	2 500,00	0,3%
		Communauté urbaine de Bordeaux	195 882,50	26,4%
		Commune de Bassens	259 745,23	35,1%
Sous-total dépenses	740 858,07	Sous-total recettes	740 858,07	100,00

Secteur îlot des Maréchaux				
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Travaux et mise en valeur (terrassement, plantations, mobiliers urbains...)	248 418,60	Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain	20 838,89	8,4%
		Conseil régional d'Aquitaine	12 500,00	5,0%
		Communauté urbaine de Bordeaux	54 117,50	21,8%
		Commune de Bassens	160 962,21	64,8%
Sous-total dépenses	248 418,60	Sous-total recettes	248 418,60	100,00

TOTAL DEPENSES (Secteurs Séguinaud–Griffons et îlots des Maréchaux)	989 276,67	TOTAL RECETTES (Secteurs Séguinaud–Griffons et îlots des Maréchaux)	989 276,67	
---	-------------------	---	-------------------	--

La Communauté urbaine de Bordeaux est donc définitivement sollicitée sur cette opération pour un montant de 250 000€, soit 24% du financement total du projet et à part inférieure à celle de la Commune.

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la Ville de Bassens, dans la fiche action n° 27 « Parc des Coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux ».

Cette demande de subvention fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Il est donc proposé de porter la participation communautaire, qui s'effectuera sous forme d'une subvention d'investissement, au montant sollicité par la Commune, et de modifier par avenant la convention attributive.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'art. L5215-26 relatif au versement de fonds de concours,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n° 2013/0853 du 15 novembre 2013 relative à Bassens – Parc des Coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux,

VU la délibération n°2013/0855 du 15 novembre .2013, portant attribution d'une subvention d'investissement pour le projet « Parc de Beauval »,

VU la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux projets Nature et adoptant un dispositif d'aide financière et technique aux porteurs de projets,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que la demande actualisée de la Commune de Bassens, ayant pour objet de porter la participation communautaire à 250 000 €, est conforme aux objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de soutien à l'aménagement d'itinéraire de découverte du patrimoine naturel et à l'aménagement paysager de parc,

DÉCIDE

Article 1 – La délibération n° 2013/0855 du Conseil de Communauté du 15 novembre .2013, portant attribution d'une subvention d'investissement de 76 143,48 € à la Commune de Bassens pour le projet « Parc de Beauval », est annulée à la demande de la Commune.

Article 2 – Le montant de la subvention d'investissement attribuée à la Commune de Bassens au titre du « Parc des Coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - secteur Séguinaud/Griffons » est porté de 182 321,08 € à 195 882,50 €.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution initiale, ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention et celles d'annulation de la subvention attribuée par la délibération n° 2013/0855.

Article 4 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014 en section d'investissement au chapitre 204, fonction 833, article 2041412, CDR UD00, opération « Boucles locales et autres cheminements ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2015

M. NOËL MAMERE